

# **Discours du Président de la Cour suprême, à l'occasion de la cérémonie de clôture de l'atelier d'appropriation du code électoral dans la perspective des élections générales de 2026**

*Agoué, les 25 et 26 mars 2025*

---

*« Pour atteindre l'objectif final, il faut se concentrer d'abord sur la préparation. ».*

L'atelier d'appropriation du code électoral dans la perspective des élections générales de 2026 qui s'achève dans quelques instants répond à ce principe énoncé par David Douillet, champion olympique de judo et homme politique français.

**Madame la Présidente de la Haute Cour de justice,  
Messieurs les honorables députés à l'Assemblée nationale,  
Monsieur le procureur général près la Cour suprême,  
Monsieur le président de la chambre administrative,  
Monsieur le président de la chambre judiciaire,  
Messieurs les présidents de section,  
Madame et messieurs les conseillers,  
Messieurs les premiers avocats généraux,  
Monsieur l'avocat général,  
Mesdames et messieurs les auditeurs,  
Monsieur le greffier en chef,  
Mesdames et messieurs les greffiers,  
Distingués invités pris en vos rangs et grades,  
Mesdames et messieurs,**

En organisant ce premier atelier dédié à l'appropriation du code électoral dans la perspective de la gestion du contentieux électoral communal de 2026, le bureau de la Cour a entendu donner à chaque membre de la haute Juridiction, les outils nécessaires pour la gestion efficace et efficiente du contentieux des élections communales et municipales de 2026.

Qu'il me soit permis avant d'aller plus loin dans mon propos, de réitérer ma profonde reconnaissance à madame la présidente de la Haute Cour

de justice, au Vice-président de la Cour constitutionnelle, au Président de la commission des lois et aux députés de l'Assemblée nationale, à ceux de la Cour constitutionnelle, à ceux de la Commission électorale nationale autonome (Cena) qui, en dépit de leurs absorbantes charges, sont restés à nos côtés depuis hier.

### **Mesdames et messieurs,**

Si « *Une élection est le plus beau visage de la démocratie* » ainsi que l'affirme Gérard Larcher, Président du Sénat de France, chaque élection vient toutefois avec son lot de contentieux.

Ces deux jours que nous avons passés ici à Agoué, nous auront permis d'appréhender, dans leurs grandes lignes, les nouvelles dispositions légales qui encadrent les élections communales à venir et dont la gestion exclusive du contentieux incombe à la plus haute Juridiction béninoise en matière administrative et judiciaire.

Du cadre juridique des élections générales de 2026 aux regards croisés sur les règles particulières des élections de 2026, en passant par la Cour suprême et les innovations du code dans la perspective des élections de 2026, les inéligibilités et incompatibilités dans le code électoral et les spécificités des élections de 2026, les différentes communications nous auront donné l'occasion de nous approprier le code électoral dans ses diverses dispositions touchant aux élections communales de 2026 ainsi qu'à la gestion du contentieux qu'elles vont générer.

Les riches, denses et parfois longs débats qui ont suivi les différentes communications sont l'expression, à n'en point douter, de la complexité des questions soulevées et de la soif de connaissance que nous sommes venus étancher ici à Agoué.

Le rapport général que nous venons d'adopter retrace la substantifique moelle de nos travaux.

C'est le lieu pour moi de dire toute la gratitude de la Cour suprême aux différents communicateurs, ces experts aux profils bien indiqués, qui ont partagé leur science avec nous, afin de nous éclairer davantage sur la mission qui est la nôtre.

J'associe bien évidemment à mes remerciements, les membres du comité d'organisation de cet atelier qui, en dépit du laps de temps dont ils ont disposé pour préparer nos assises, ont tenu le pari de sa bonne organisation.

Un contentieux électoral mal géré, vous en conviendrez avec moi, est souvent source de troubles aux conséquences incommensurables. C'est pourquoi, la Cour suprême, dont les décisions sont insusceptibles de recours – il faut le rappeler- se doit de se donner les moyens de sa charge à l'aune des défis qui sont les siens dans le cadre des élections générales de 2026.

Ainsi que je l'ai indiqué hier dans mon allocution d'ouverture, cet atelier qui s'achève, n'est que la première activité des différentes sessions de renforcement de nos capacités d'intervention dans la perspective de la gestion du contentieux des élections de 2026. D'autres ateliers du genre suivront, dont une conférence qui sera animée par un conseiller d'Etat français qui sera dépêché à Porto-Novo dans les tout prochains mois pour nous entretenir de la gestion du contentieux des élections communales.

### **Mesdames et messieurs,**

Je voudrais réitérer les remerciements de la Cour suprême au Président de l'Assemblée nationale, au président de la commission des lois, aux députés, au président de la Cour constitutionnelle, à la présidente de la Haute Cour de Justice, au président de la CENA qui non seulement a mis à notre disposition 100 exemplaires des textes électoraux mais dépêché à notre atelier des cadres bien avisés de son Institution

En ce moment où les rideaux s'en vont définitivement tomber sur les travaux de cet atelier, je voudrais appeler à la mobilisation de nous tous pour relever les défis qui nous attendent en 2026, afin de prendre encore toute notre part dans la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie dans notre pays.

C'est sur ces mots d'exhortation que je voudrais souhaiter un bon retour à chacun et à tous !

Vive la décentralisation,  
Vive la Cour suprême,  
Vive l'Etat de droit,

Je vous remercie de votre aimable attention.

**Victor Dassi ADOSSOU**